67e Année. — N° 34

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & Limit. 13.00 26.00 46.00
France,Belg. 15.00 24.00 48.00
Union post. 16.00 31.00 62.00

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 24; Inter, 1100. DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX TOURCOING : Téléph. 32

67e Année. — N° 34

VENDREDI
3
FEVRIER 1922

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

La vraie question

L'abominable agression dont nos soldats viennent d'être victimes en Haute-Silésie, les circonstances dans lesquelles elle s'est produite, les renseignements que le général Le Rond adresse au gouvernement et qui établissent incontestablement la préméditation, enfin le fait que l'on signale de nouvelles concentrations allemandes à la frontière silésienne, tout cela prouve, comme nous le redoutions, que le ministère Wirth, en dépit de ses manifestations de bonne volonté, n'a pas réussi jusqu'à présent à se rendre maître de l'agitation nationaliste ardemment entretenue en Allemagne par les anciens partis militaires.

Nous ne doutons pas assurément que le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Rathenau ne mette le plus grand empressement à nous donner les satisfactions que nous allons exiger de son gouvernement à la suite du meurtre de nos soldats; nous ne doutons pas qu'il regrette sincèrement cet incident tragique qui surgit le jour même où il prend possession de son portefeuille.

Des excuses ou des regrets, des dommages-intérêts ou des compensations morales ne sauraient toutefois nous suffire. Il importe de prévenir, dans la mesure possible, le retour de semblables faits parce qu'ils sont intolérables pour la France et parce qu'ils compromettent gravement l'effort qui pourrait être tenté afin de régler amiablement les problèmes épineux qui rendent impossible toute entente économique entre la France et l'Allemagne. Si le gouvernement de Berlin est incapable de s'opposer à des attentats isolés ou à des conspirations locales, du moins est-il suffisamment armé par les lois pour supprimer les forces organisées : je dirais même qu'il ne fera jamais admettre que des concentrations aussi importantes que celles qui nous sont signalées en Haute-Silésie puissent s'accomplir à l'insu des autorités du Reich. L'agression d'hier suppose des complicités officielles ou peu s'en faut; c'est ce qu'on ne saurait tolérer et l'Allemagne devrait à son tour comprendre que tout espoir de détente européenne doit être abandonné du moment qu'elle persiste à encourager à l'intérieur une politique si peu conforme aux déclarations de ses dirigeants.

Le gouvernement français n'a point encore fait connaître ses intentions; il s'est borné, hier, à prier M. Charles Laurent, notre ambassadeur à Berlin, d'ajourner sa venue à Paris et d'attendre ses instructions. Nous avons confiance dans sa fermeté. Mais, nous le répétons, ce ne sont pas des satisfactions plus ou moins platoniques dont se contentera l'opinion française : c'est la question du désarmement de l'Allemagne qui de nouveau se pose et qui doit être résolue énergiquement et promptement. Sinon, l'affaire de Haute-Silésie deviendra pour la France une source de difficultés et de complications plus considérables encore que nous n'avions prévu...

G. G...

Avant la Conférence de Gênes

L'attitude du Gouvernement français

Paris, 2 février. — Un journal de Paris annonçait ce matin que le gouvernement français avait répondu à Rome qu'il acceptait l'invitation de Gênes.

Dans la matinée une note du ministère des Affaires étrangères démentait cette information ajoutant que la décision d'aller à Gênes avait été posée à Cannes et que le gouvernement n'avait donc pas d'acceptation à donner.

On sait, en effet, qu'une campagne se dessine en Angleterre contre la date et le lieu de cette conférence. On croit également savoir qu'un certain mouvement d'hostilité se dessine en Italie pour des raisons d'opportunité.

Les intentions du Président du Conseil

On croit savoir que M. Poincaré a l'intention, en prévision de la Conférence de Gênes, d'appeler, pour s'entretenir avec lui, les personnalités qui, à des titres divers, pourront le renseigner utilement sur la question essentielle qui doit être débattue à Gênes.

Il est possible que dès aujourd'hui le président de la République s'entretienne de cette question avec M. Poincaré et avec M. Léon Bourgeois, président du Sénat et représentant de la France au conseil de la Société des Nations, ainsi qu'avec M. René Viviani, dont il est fortement question comme un des envoyés principaux de la France à Gênes. Il est hors de doute qu'il s'agit des garanties à demander aux délégués bolcheviks et des mesures à prendre pour que le grand débat, tel que M. Lloyd George a décidé de l'instituer à Gênes, ne puisse pas devenir une sorte de révision du traité de Versailles; c'est évidemment sur ces points que l'Angleterre et la France devront se mettre d'accord avant d'aller à Gênes.

Bruit démenti

Paris, 2 février. — Le ministère des Affaires étrangères communique la note suivante :

Contrairement à une information publiée par certains journaux, il n'est pas exact que le gouvernement français ait fait connaître, hier, par un télégramme adressé à Rome, qu'il acceptait l'invitation de participer à la Conférence de Gênes. Comme l'a expliqué le président du Conseil à la Chambre des députés, M. Bonomi, en convoquant la conférence, n'a fait qu'exécuter une décision prise à Cannes par les puissances alliées, y compris la France, et c'est au nom du Conseil suprême qu'il a envoyé les invitations. C'est également à Cannes qu'a été arrêté l'ordre du jour. Ni sur l'un, ni sur l'autre point, le gouvernement français n'avait donc d'acceptation à donner.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 2 janvier. — Le Conseil de Cabinet s'est réuni, ce matin, à dix heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Le président du Conseil a entretenu ses collègues des graves incidents de Cleidwitz et d'Oberglogau.

M. Dior, ministre du Commerce, a rendu compte de l'état des négociations douanières engagées avec le gouvernement espagnol.

Le Conseil s'est ensuite occupé de divers projets déposés devant les Chambres et des affaires courantes.

L'Education physique et l'Académie de Médecine

II.

Voici donc, pour plaider la bonne cause, la recrue la plus importante que nous ayions jamais eue : l'Académie de Médecine défend l'Education Physique contre la Culture Intellectuelle jusqu'ici titulaire d'un monopole de fait. Voyons ce qu'elle demande.

Sa première préoccupation est de limiter les heures de classe ou d'étude. Avez-vous remarqué l'indifférence avec laquelle la très grande majorité des parents, malgré une intime réprobation indiscutable et dont j'ai eu maintes fois les échos, acceptent de voir imposer à leurs enfants une activité cérébrale, disons le mot, un gavage cérébral tel qu'ils seraient eux-mêmes incapables de le subir ? Connaissez-vous beaucoup d'hommes assez entraînés pour pouvoir fournir huit heures de travail intellectuel journalier? Et à partir de quatorze ans, l'Académie admet même le chiffre de neuf heures!

Il est amusant de lire, en regard de cette prétention, les interviews récentes de quelques littérateurs connus qui peuvent bien être considérés professionnellement comme des cérébraux. Or nous apprenons ainsi que Sacha Guitry **travaille deux heures par jour.** Ce n'est certainement pas le génie qu'on nous vantait récemment, mais c'est sans contredit un grand producteur intellectuel. Deux heures par jour lui suffisent pourtant...

Si vous discutez cette question avec un éducateur de profession, il ne manque pas de s'excuser du temps de présence exigé des écoliers — et cette excuse est déjà un aveu — en disant que l'**inattention** est un moyen naturel de l'enfant de ne pas se fatiguer le cerveau! J'avoue qu'il me semblerait plus logique de n'avoir pas à faire jouer ce frein modérateur et de limiter les heures de travail aux heures d'attention possible. Au-delà, le maître perd son temps, l'élève aussi.

Expérimentalement, on a pu établir jusqu'à un certain point la durée de l'attention individuelle. Et l'on sait que certains enfants arrivent toujours à l'école le matin déjà fatigués, sauf le lundi, parce que le repos de la nuit est insuffisant pour leur faire retrouver leur équilibre. Quelle tristesse d'avoir à constater pareille chose! Et nous avons raison de dire que, dans de pareilles conditions, le maître et l'élève perdent leur temps, et les parents leur argent!

Au surplus, ne pourrait-on consulter sur ce point précis les parents eux-mêmes? Ils surveillent leurs enfants avec les yeux et le cœur et savent avant tout autre l'heure où il est inutile d'être trop exigeant.

L'Académie demande en outre l'introduction dans les programmes, pour utiliser les heures de repos, de jeux variés et de travaux manuels. Entendons-la bien! C'est une suggestion nouvelle, surajoutée à celles qui visent à la nécessité de la culture physique elle-même, que nous souhaitons voir présenter sous une forme plus attrayante que l'ancienne gymnastique à laquelle personne ne s'intéressait.

Ce qu'il faut, c'est utiliser les récréations pour le plus grand profit de l'éducation générale. Des jeux, des travaux manuels, voire même quelques sports, rempliront à merveille cette indication. Il n'y aura qu'à bien choisir les uns et les autres.

Docteur Henri DIFFRE.

LA POLITIQUE

La mentalité allemande

A l'heure où M. Marcel Cachin se faisait applaudir par les communistes de Berlin, les pangermanistes impénitents célébraient dans tous les centres du Reich, au milieu du plus grand enthousiasme, l'anniversaire de la fondation de l'Empire.

D'anciens généraux de Guillaume, des députés, des littérateurs, ont, à cette occasion, rendu hommage aux Hohenzollern et rappelé avec complaisance les services rendus par les anciens maîtres de l'Allemagne. L'association de la « Burschenschaft » a tenu de multiples réunions populaires. Et au cours de l'une d'elles, le député Laverenz déclara que l'unité du peuple allemand était le but des anciens Burschenschafter.

C'est pour ce but, a-t-il dit, que nous avons souffert et aussi que nous sommes arrivés à la fondation de l'Empire. Bismarck a reconnu les services que nous avons rendus. L'écroulement de l'ancien Empire ouvre à l'activité des membres de la « Burschenschaft » un champ illimité. Par les conditions d'armistice, par le désarmement qui nous est imposé, par la paix de châtiment de Versailles, par la façon dont on traite la question de la responsabilité de la guerre et aussi par le problème des réparations dont, — chaque homme sensé le reconnaîtra, — nous ne pouvons pas exécuter les impossibles conditions, on a violé, de la façon la plus profonde notre honneur national. A la liberté a fait place l'esclavage. Il faut maintenant que nous soyons conscients des devoirs qui nous incombent et que nous regagnions notre liberté perdue. La patrie des membres de la « Burschenschaft » comprend, à part les territoires actuels de l'Empire, toutes les provinces de la « Germania irredenta », que nous avons le devoir sacré de libérer du joug français.

L'orateur, en terminant son discours, a fait jurer aux assistants de ne jamais cesser d'agir avant que le nouvel Empire soit relevé.

Nous sommes loin, on le voit, des pauvres Allemands, que nous dépeignent avec trémolos dans la voix, les orateurs socialistes, et qui acceptent le cœur contrit et humilié toutes les conséquences de leur odieuse agression de 1914, comme aussi toutes les conséquences de leur défaite de 1918.

Les Allemands qui célébrent de façon si provocante l'anniversaire de la fondation de l'Empire sont de la même race que ceux qui, en Haute-Silésie, protestent contre les découvertes d'armes cachées, en tirant sur nos soldats.

La mentalité allemande, aujourd'hui comme hier, est faite de haine contre la France; elle a pour principal objectif la revanche militaire.

Nous aurions tort, soit par sentimentalisme, soit par tactique, de nous boucher les oreilles, quand nos ennemis d'hier prennent soin de nous avertir si clairement de leurs intentions. N'imitons pas ceux qui, en France, avant 1914, furent les dupes des déclarations officielles du gouvernement de Berlin et chefs de partis. Le reflet des véritables préoccupations du peuple allemand, c'est dans les manifestations bruyantes de la rue ou du club que nous devons le chercher.

Maurice Auber.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

L'OUVERTURE DU CONCLAVE

Les cérémonies solennelles de jeudi matin. - La Chapelle Sixtine transformée en salle de vote

Rome, 2 février. — Mercredi a eu lieu, on le sait, à la chapelle Sixtine, le troisième et dernier service solennel, qui met fin à

LE CARDINAL DUBOIS, archevêque de Paris

la série des cérémonies funèbres précédant l'ouverture du Conclave. Toute l'autre semaine, ce fut dans la basilique de Saint-Pierre que se déroulèrent les novendiales. Elles se sont achevées, dans le Vatican même, par une cérémonie qui, durant trois matins, s'est répétée semblable. Le cadre n'était plus l'immense vaisseau de la basilique, mais dans la nef plus étroite, plus chaude et plus vivante de la chapelle que Michel-Ange a rendue fameuse. Hier, dans ce même lieu, le Pape encore vivant officiait pontificalement. Aujourd'hui, sur son catafalque, les cardinaux ont jeté l'eau bénite; et maintenant, un à un, ils vont porter devant l'autel où brûlent les cierges liturgiques leurs bulletins de vote qui feront le Pape.

Les cérémonies solennelles avant le Conclave

Rome, 2 février. — Ce matin ont commencé au Vatican les cérémonies solennelles qui précèdent l'ouverture du Conclave. A 9 heures tous les cardinaux sont arrivés au Vatican.

Ils se sont rendus dans la salle des Paramenti où s'est formé un cortège qui, par la salle Ducale et la Régia s'est rendu à la chapelle Paolina où a été célébrée la messe du Saint-Esprit.

Le cortège était précédé de gardes suisses, de sediaires et de gardes nobles. Venaient ensuite 50 cardinaux qui étaient accompagnés de leurs secrétaires respec-

LE CARDINAL PIETRO LA FONTAINE

tifs et escortés de gardes suisses. La messe a été célébrée par le cardinal doyen: Mgr Vannutelli; les chantres de la chapelle Sixtine dirigés par le maître Perosi ont exécuté la messe de Palestrina « Iste Confessor ». Après la messe, Mgr Galli a lu l'oraison « Pro Pontifice Eligendo ».

La Chapelle Sixtine transformée en salle de vote

Rome, 2 février. — Ce matin, aussitôt après la messe du Saint-Esprit, les charpentiers ont pénétré dans la chapelle Sixtine, éloigné le catafalque, les banquettes et les torchères et installé le long des quatre parois soixante stalles, chacune surmontée d'un baldaquin. Les cardinaux siégeront deux fois par jour sur ces stalles pendant la cérémonie du vote et quand enfin le scrutateur, qui change chaque jour, constatera que la majorité des deux tiers est obtenue, chaqué cardinal abaissera son baldaquin, sauf le nouveau Pontife qui recevra immédiatement les hommages de ses collègues, dans la cérémonie de l'adoration. La stalle dressée devant l'autel revient au doyen cardinal Vannutelli, qui a, à sa gauche, le cardinal le plus récemment nommé, chargé d'ouvrir et de fermer les portes avant et après chaque scrutin. Ce benjamin des cardinaux sera, cette fois, le cardinal Laurenti.

Une conversation avec le cardinal Ratti

Un envoyé spécial à Rome relate l'entretien qu'il a eu avec le cardinal Ratti. Les premières paroles, dit-il, sont pour lui rappeler qu'il a été peut-être le premier nom émis à la mort du Pape et sans doute prononcé le plus souvent depuis. Le cardinal s'anime un peu et répond en souriant :

Oui, on a beaucoup parlé de moi; heureusement, car vous connaissez le proverbe, plus que jamais de circonstance: « Qui entre Pape au conclave, en sort cardinal ». On a très bien fait de publier mon nom, c'est un excellent préservatif!

L'envoyé spécial ayant demandé au cardinal Ratti ses impressions sur la France, ce dernier a répondu :

Il est inutile que je vous fasse de grandes déclarations; je suis un ami de la France, cela suffit, n'est-ce pas?

Le cardinal demanda alors des nouvelles de Paris et de la situation générale et comme il abordait la question religieuse :

Vous possédez, un très bon nonce, dit-il aussitôt; c'est un des meilleurs diplomates du Vatican. Nous vous avons envoyé ce que nous avions de mieux. Je connais beaucoup Mgr Cerretti, avec lequel j'étais en relations constantes lors de ma mission en Pologne, mais j'ai pris aussi contact, récemment, avec votre ambassadeur ici, M. Jonnart, qui est un homme tout à fait supérieur, réalisateur très simple dans ses négociations, et en même temps positif. Vous avez là un diplomate remarquable.

Déclarations de M. Jonnart

Paris, 2 février. — La « Liberté » publie des déclarations faites à un de ses rédacteurs par notre ambassadeur près le Saint-Siège :

Benoît XV meurt trop tôt, nous a dit M. Jonnart; il a été un grand pape et un grand conciliateur. Pour moi, j'ose presque dire qu'il a été mon ami. Vous connaissez sa francophilie; il la tenait du cardinal Rampolla, son maître. C'est elle qui lui inspira une bienveillance exceptionnelle à mon égard.

La première fois que je me rendis au Vatican, Benoît XV me reçut dans sa bibliothèque. Il est d'usage, lorsqu'on obtient une audience du Souverain Pontife, de faire trois genuflexions devant lui ; je n'en eus pas le temps. Dès mon entrée, le Pape était allé à ma rencontre et avait pris mes mains dans les siennes. Huit jours après, les journaux germanophiles me reprochaient aigrement d'avoir « dérobé au Souverain Pontife les clefs de son cœur ».

Un jour, Benoît XV m'invita à déjeuner; c'était un fait inouï dans les annales protocolaires du Vatican. « Il y a un précédent, dit gravement le cardinal Gasparri. C'est Christine de Suède qui obtint, du Pape, au dix-septième siècle une invitation à déjeuner ; il est vrai qu'elle avait beaucoup insisté. »

Nul ne peut prévoir le résultat de l'élection, nous a dit M. Jonnart. Les cardinaux eux-mêmes pronostiqueraient en vain : mais, depuis cent ans, aucun Conclave ne s'est tenu dans des circonstances aussi graves. Songez à la recrudescence du sentiment religieux, à l'influence du Saint-Père sur la paix mondiale. Ce fut la grande œuvre de Benoît XV de relever le prestige de l'Eglise; la meilleure preuve en est le retentissement qu'a eu sa mort dans tous les pays civilisés. D'autres questions se posent : la réconciliation du Vatican et du Quirinal, le rapprochement de l'Eglise romaine avec les Eglises orthodoxes ou anglicanes.

Le meilleur successeur de Benoît XV serait un Pape qui lui ressemblât. On parle toujours d'intransigeants ou de politiques. Pourquoi vouloir systématiquement opposer deux tendances ? Le nouveau Pape peut concilier la sage diplomatie de Benoît XV et le haut idéal religieux de Pie X. C'est le seul pronostic que l'on puisse faire.

L'ACCORD NAVAL et la Marine française

Washington, 2 février. — Le texte de l'accord naval entre les grandes puissances représentées à Washington vient d'être publié. Il se divise en trois chapitres et en 25 articles.

L'accord naval, après avoir défini l'échelle exacte du « congé naval » de dix ans, tel qu'il a été adopté et modifié, s'occupe aussi du futur tonnage de l'Amérique, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, ainsi que du Japon. Il prévoit la suppression dans la marine américaine de 30 bateaux, de 24 dans la marine britannique et d'un nombre égal dans la marine japonaise.

Voici la liste des grosses unités qui, selon les stipulations de l'article 2 du traité naval, pourront être conservées par la France :

Bretagne, Lorraine, Provence, Paris, France, Jean-Bart, Courbet, Diderot, Voltaire, soit au total 221.170 tonnes.

Voici les grosses unités qui seront conservées par l'Italie :

Andrea-Doria, Caio-Duilio, Conte-di-Cavour, Giulio-Cesare, Leonardo-da-Vinci, Dante-Alighieri, Roma, Napoli, Vittore-Emmanuele, Regina-Elena.

Les totaux de tonnage des unités conservées sont, par conséquent, les suivants :

Amérique, 500.650;
Angleterre, 580.540;
France, 221.170;
Italie, 182.800;
Japon, 301.320.

Dès que le traité entrera en vigueur, toutes les autres unités de première classe devront être mises au rebut et, d'autre part, en ce qui concerne le remplacement, les puissances s'engagent à ne pas dépasser les totaux de tonnage ci-après :

Grande-Bretagne et Etats-Unis, 525.000 t. ;
Japon, 315.000 tonnes;
France et Italie : 170.000 tonnes.

De plus, aucune unité de première classe ne sera armée de canons d'un calibre supérieur à 16 pouces. Les canons des autres unités ne devront pas avoir un calibre supérieur à 8 pouces.

Le traité naval renferme aussi l'accord relatif aux fortifications des îles du Pacifique.

Le traité restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1936, et il restera en vigueur par tacite reconduction, à moins qu'une puissance quelconque ne donne avis deux années auparavant de son intention de le voir cesser et, dans ce cas, le traité restera en vigueur deux années encore à partir de la notification de cette intention.

DECLARATIONS DE M. SARRAUT

Après lecture du projet de traité, M. Sarraut est intervenu :

— Je me suis levé pour dire ici clairement, afin que nul n'en ignore, que la délégation française apporte nettement, sans restriction, sa signature à ce traité.

Elle ne l'a pas reçu les yeux fermés : elle en a pesé les effets, les résultats, les obligations ; elle en a discuté le fond comme la forme. Elle n'est pas arrivée à sa conclusion sans connaître des difficultés et sans heurter des obstacles. Elle n'a pas souscrit sans débat ni sans combat les sacrifices graves qu'elle y consent, et elle n'a pas caché, à certaines heures, sa surprise des conditions dans lesquelles on les lui demandait. Elle l'a fait parce qu'il était de son devoir de le faire, et parce que cela était son devoir ; elle ne regrette rien de ce qu'elle a fait.

Elle a cédé ce qu'elle devait céder et elle a résisté sur les points où elle devait le faire. Elle a tracé la ligne jusqu'où elle pouvait aller, désigné la limite qu'elle ne franchirait pas.

M. Sarraut a ensuite éloquemment réfuté les accusations d'impérialisme portées contre la France et exprimé son douloureux étonnement de voir les sacrifices de son pays méconnus par une partie de l'opinion.

Un Congrès international d'Education morale, à Genève

Le IIIe Congrès international d'Education morale, organisé sous le patronage du Conseil Fédéral suisse et du Conseil d'Etat de Genève, faisant suite à ceux de Londres en 1908 et de La Haye en 1912, se réunira à Genève du 28 juillet au 1er août 1922. Sujets à l'ordre du jour : L'esprit international et l'enseignement de l'histoire, et : La solidarité et l'éducation.

Les dépenses recouvrables à la Chambre

LE BUDGET DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Les réclamations de M. Pasqual. - Les critiques de MM. Deguise, Desjardins, Ringuier et Philippoteaux

Paris, 2 février. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret.

MM. Reibel et Colrat sont au banc du gouvernement.

UNE MODIFICATION AU REGLEMENT

La Chambre adopte, sans débat, la proposition de résolution de M. Cornudet, tendant à modifier l'article 112 du règlement et à réglementer la procédure de la fixation de la date des interpellations.

Cette fixation a lieu, de plein droit, à la fin de la séance. Toutefois, sur la demande écrite de l'auteur de l'interpellation et communiquée par le Président de la Chambre, décidé, par assis et levés, et sans qu'aucun membre puisse prendre la parole, s'il sera procédé, immédiatement, à la fixation de la date; en aucun cas, les explications, sur la date, ne pourront durer plus de cinq minutes. En cas de jonction d'interpellations, la clôture ne peut être réclamée, avant que le premier signataire, où à son défaut, l'un des signataires de chaque interpellation, ait pu se faire entendre. Le droit de répondre au gouvernement ne peut être exercé sur la fixation de la date que pendant cinq minutes.

LEGION D'HONNEUR

La Chambre adopte, sans débat, le projet de loi de M. Le Brecq, tendant à augmenter le contingent de Croix de la Légion d'honneur, mis à la disposition du ministère de la Guerre pour récompenser des officiers rayés des cadres au cours de la guerre 1914-1918.

LES DÉPENSES RECOUVRABLES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet portant fixation du budget spécial pour l'exercice 1922 des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix.

Le Budget des Régions libérées

LES REPARATIONS DUES AUX PRISONNIERS ET AUX HABITANTS DES PAYS ENVAHIS. — LES RECLAMATIONS DANS LES GARES.

M. Pasqual, député du Nord, demande pour les prisonniers et pour les habitants des régions envahies qui ont été contraints sur le front, les justes réparations qui leur sont dues.

M. François intervient pour attirer également l'attention du gouvernement sur la situation des prisonniers alsaciens-lorrains qui ont doublement souffert pendant la durée de la guerre. (Applaudissements).

M. Pasqual rappelle les différents avantages qui ont été accordés aux prisonniers de guerre, ceux des régions envahies n'ont pas encore obtenu la justice réparation des dommages qu'ils ont subis. Il demande que les marks, qui restent en leur possession, leur soient remboursés au pair comme cela avait été fait au moment de l'armistice.

— Il faut aussi rembourser au pair, les couronnes autrichiennes que certains d'entre eux emmenés en captivité en Autriche, ont dû rapporter avec eux. Les prisonniers de guerre des régions envahies demandent, également, que les corps de ceux de leurs camarades décédés en captivité, soient ramenés en France, les transports à titre onéreux peuvent encore se faire, mais il y a au ministère des Pensions 3.600 demandes de transfert à titre gratuit.

A cela, le ministre des Pensions répond que les délais accordés pour le transfert gratuit des corps sont passés, or, de nombreux parents ne savaient pas qu'ils avaient le droit de demander ce transfert.

M. Pasqual. — Les motifs invoqués par le ministre des Pensions à l'encontre d'une prorogation de délai pour l'établissement des demandes de transfert ne peuvent être invoqués ici. Nous demandons également que les allocations militaires soient payées aux familles des prisonniers et que les dossiers pour lesquels il y a eu refus soient révisés.

M. Rillart de Verneuil, appuyant la demande de M. Pasqual, réclame également le paiement du pécule pour les veuves des prisonniers de guerre, ainsi que le rappel intégral de la solde pour les sous-officiers à solde mensuelle.

Il demande que le rappel des arrérages de pensions pour les mutilés, anciens prisonniers, partent légalement du jour où ces mutilés sont sortis des formations sanitaires allemandes et non pas du jour où ils sont rentrés en France.

M. Pasqual. — Il faut aussi accorder, à ces prisonniers, une indemnité de nourriture pour compenser les dépenses qu'ils ont faites pour ne pas mourir de faim. Il faut leur accorder cette indemnité, reconnaître cette créance et se retourner vers l'Allemagne pour lui en imposer le paiement.

M. Gonnet (Somme) demande que les prisonniers de guerre, emmenés en captivité parce qu'ils étaient mobilisables, soient traités sur le même pied que les prisonniers militaires.

M. Rognon, député du Rhône, appuie les déclarations de M. Pasqual et de M. Gonnet. Il cite plusieurs cas particuliers intéressants.

M. Georges Antoine présente quelques observations sur le même sujet.

M. Pasqual reprenant son discours rappelle que 20.000 hommes de la région de Lille, en état de porter les armes et qui s'étaient portés sur Dunkerque, selon les ordres qui leur avaient été donnés dans le but de rejoindre leurs corps, furent faits prisonniers par les Allemands après avoir essuyé leur feu et vu plus d'un millier des leurs tomber sous les rafales ennemies. Il demande pour ces prisonniers le droit au port de la médaille commémorative et de la médaille interalliée.

M. Pasqual réclame la médaille de la Reconnaissance nationale pour ceux qui ont été emmenés comme otages ou comme prisonniers politiques et pour ceux qui ont renseigné le commandement à l'aide de pigeons-voyageurs.

Il demande également pour cette catégorie de prisonniers que la loi de juin 1919 soit rectifiée, de façon que les justes réparations auxquelles ils peuvent prétendre, leur soient accordées.

M. DEGUISE

M. Deguise, député de l'Aisne, qui succède à la tribune, fait quelques observations sur la façon de recruter les fonctionnaires de l'administration des Régions libérées et critique longuement les méthodes employées pour l'établissement des titres de créance.

Analysant la question des réparations, l'orateur regrette qu'un premier versement de 5 milliards n'ait pas été imposé à l'Allemagne, aussitôt après la fin des hostilités, ce qui aurait permis d'effectuer les premiers travaux et de couvrir certaines dépenses.

Il rappelle qu'en 1914, la réparation intégrale des dommages subis avait été promise à tous les sinistrés et qu'on avait déclaré solennellement que c'était une question de solidarité nationale.

M. Deguise préconise l'emploi de la main-d'œuvre allemande, non dans les grandes villes, mais dans les campagnes, en prenant toutes les précautions nécessaires.

M. Rillart de Verneuil. — Nous ne verrions pas d'inconvénient à ce que la main-d'œuvre allemande soit employée en territoire non envahi, mais nous serions reconnaissants au gouvernement d'éviter le plus possible que les Allemands viennent chez nous.

M. Marcel Habert. — Ce n'est pas tant la main-d'œuvre que l'argent qui manque dans les régions libérées.

M. Rillart de Verneuil. — Il n'y a pas de chômage en Allemagne, la Hollande a demandé de la main-d'œuvre et n'a pas pu obtenir.

M. Deguise conclut en demandant au ministre d'aller se rendre compte par lui-même de la justesse de ses observations.

M. DESJARDINS

M. Desjardins, député de l'Aisne, critique l'organisation de l'administration centrale des régions libérées. Les économies promises n'ont pas été réalisées et aucun tableau ne figure dans le rapport pour indiquer la répartition des 3.200 fonctionnaires de cette administration.

M. Desjardins. — Dans un service, j'ai relevé que le chef, officier supérieur retraité, ayant plus de 65 ans, avait sous ses ordres directs, 2 officiers supérieurs retraités ayant également plus de 65 ans. L'un avait 72 ans. (Exclamations).

M. Desjardins se montre particulièrement sévère pour les services de contrôle du boulevard Pereire.

M. Desjardins proteste contre l'interprétation de la loi du 25 octobre 1919, que M. Ringuier a donnée, l'autre jour à la Chambre, lorsqu'il a dit que c'était à tort que l'on payait aux fermiers et aux cultivateurs des indemnités pour la remise des terres en état de culture. Le législateur a voulu que le cultivateur reçoive une indemnité satisfaisante pour rendre à la terre ses vertus fécondantes qu'une longue disette avait fait perdre. Nous ne devons pas marchander aux travailleurs de la terre ce qui leur est dû.

M. Desjardins s'étonne que des marchés de matériaux soient encore passés.

Les services dont la Chambre a voté l'année passée la disparition, ont dépensé 163 millions au lieu de 105, qui leur étaient alloués et demandent encore cette année 80 millions. Ce scandale ne peut continuer.

M. RINGUIER

M. Ringuier, député de l'Aisne, monte à la tribune. M. Ringuier réclame l'application stricte du traité de Versailles pour le paiement des indemnités dues aux habitants des régions libérées qui, pendant la guerre, furent arrachés à leurs foyers et envoyés en Allemagne ou en Pologne, pour travailler sous les ordres des Allemands. Le chiffre de la journée de travail pourrait être fixé aux environs de 3 fr. par jour.

M. PHILIPPOTEAUX

M. Philippoteaux. — En 1915, quatre maires qui représentaient 29 localités, s'étaient engagés, sur leurs biens personnels vis-à-vis de deux banques, pour payer une réquisition de 1.600.000 francs, qui venait de leur être imposée par la kommandature. Ces maires, qui ont engagé leurs biens personnels, vont être poursuivis et peut-être condamnés. Il importe qu'on le sache. Grâce à ces maires, une compagnie de soldats français a pu vivre libre pendant quatre mois, dans la forêt des Ardennes. Lorsque les soldats extenués durent se rendre, et que les autorités allemandes apprirent ces faits, ils imposèrent cette contribution de 1.600.000 fr. à la région et exigèrent d'être payés immédiatement. A toutes les objections qu'on leur imposait, ils répondaient: « Nous ne voulons pas de paroles, nous voulons des actes. Vainqueurs, nous n'avons qu'à exiger; vaincus, vous devez nous donner jusqu'à votre dernière goutte de sueur ». Voilà un programme dont M. Poincaré, président du Conseil, auquel nous faisons confiance, devrait s'inspirer pour parler à l'Allemagne récalcitrante.

M. Philippoteaux expose ensuite les démarches tentées par les maires pour acquitter l'énorme contribution imposée par les Allemands.

M. Reibel. — Au nom du gouvernement, je tiens à m'associer à l'hommage que vous venez de rendre à ces bons Français. Des ordres ont été donnés immédiatement pour que le remboursement soit opéré et pour éviter à ces nobles maires l'insulte des poursuites.

Approuvé par plusieurs collègues, M. Philippoteaux fait l'éloge chaleureux de l'œuvre accomplie par M. Loucheur dans les régions dévastées. (Vifs applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche).

M. Inglès seul s'élève contre ces paroles.

M. Philippoteaux approuve particulièrement la politique suivie par M. Loucheur à Wiesbaden. Il faudra, conclut-il, obtenir de l'Allemagne des paiements en nature en même temps que des paiements en argent.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi après-midi, 15 heures. La séance est levée à 19 h. 10.

LA SÉANCE DU SÉNAT DE JEUDI

Elections diverses. — Un crédit de 500.000 fr. pour les mariniers en chômage. — Les constructions navales

Paris, 2 février. — La séance est ouverte à 15 heures 15, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

M. Morand dépose son rapport sur le régime définitif des loyers.

On procède aux différents scrutins pour la nomination de neuf membres titulaires de la Commission d'instruction de la Cour de justice, de cinq membres supplémentaires et du vice-président chargé de présider la Cour de justice, en cas d'empêchement du président, qui est de droit le président du Sénat.

Les scrutins divers prennent deux heures.

POUR LES MARINIERS VICTIMES DU CHOMAGE

Quand ils sont clos, le Sénat adopte, par 254 voix contre 3, sur 257 votants, le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant ouverture sur l'exercice 1921 d'un crédit extraordinaire de 500.000 francs au ministre des Travaux publics pour secours aux mariniers victimes de chômage.

NOTRE MARINE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant adoption de la construction des cuirassés type « Normandie », transformation du cuirassé « Béarn » et mise en chantier d'unités légères. Mais M. Doumergue, président de la Commission de la Marine, demande le retrait provisoire de ce projet de l'ordre du jour, pour laisser au nouveau ministre de la Marine le temps d'étudier l'affaire.

M. Raiberti, ministre de la Marine, se déclare entièrement d'accord avec M. Doumergue, et le retrait de l'ordre du jour est ordonné.

On proclame les résultats du scrutin pour la Commission d'instruction de la Cour de justice. MM. Ratier, Guillier, Richard, Lemarié, Loubet, Simonet, Pérès, Alexandre Bérard sont élus titulaires, avec un chiffre de voix allant de 183 à 170. Sont élus membres suppléants : MM. de Las-Cases, Reynald, Morand, Louis Martin et René Besnard.

M. Bienvenu-Martin est élu vice-président de la Haute-Cour pour l'année 1922, par 153 voix.

Le Sénat fixe sa prochaine séance au jeudi 9 février, à 16 heures.

La séance est ensuite levée.

Une crise ministérielle en Italie

Rome, 2 février. — A l'issue du Conseil, qui s'est tenu ce matin, le Cabinet a décidé, en raison de la situation parlementaire, de donner sa démission.